



Jardin du Futur

Demande de certification d'un jardin privé aménagé et entretenu de manière proche du naturel

Déclaration volontaire

Nous confirmons que toutes les données indiquées dans la présente demande de certification sont conformes, et nous nous engageons à respecter tous les critères du label de qualité de la Fondation Nature & Économie dans notre jardin.

Propriétaire

Date

Signature

Si la demande est faite en collaboration avec une entreprise paysagiste, veuillez également remplir :

Entreprise paysagiste

Date

Signature

Le forfait de certification est payé par

Le ou la propriétaire du jardin
L'entreprise paysagiste
La gérance

La cotisation annuelle est payée par

Le ou la propriétaire du jardin
L'entreprise paysagiste
La gérance

Veillez renvoyer le présent formulaire de demande de certification dûment complété, un plan du site, une liste des plantes, un dossier photo (sur clef USB) ainsi qu'un bref rapport sur le jardin (modèle sur www.natureeteconomie.ch.) à l'adresse suivante:

Fondation Nature & Économie, Avenue des Alpes 25, 1820 Montreux, info@natureeteconomie.ch

En soumettant votre demande, vous acceptez que votre nom, votre commune et des images de votre jardin soient publiés sur les réseaux sociaux ou sur www.natureeteconomie.ch.



Coordonnées de contact

Propriétaire

Rue et n°

NPA / Lieu

Canton

Numéro de téléphone

Adresse courriel

L'adresse mentionnée correspond-elle à l'emplacement du site ?

Oui Non

Nombre d'appartements / de ménages

Si non, veuillez indiquer ci-dessous l'adresse du jardin:

Entreprise paysagiste en charge de l'entretien (le cas échéant)

Raison sociale de l'entreprise

Personne responsable

Rue et n°

Adresse courriel

NPA / Lieu

Numéro de téléphone

Canton

Membre de JardinSuisse

Oui Non

A remplir si l'entreprise paysagiste participe à la prise en charge des frais de certification:

L'adresse mentionnée correspond-elle à l'adresse de facturation ?

Oui Non

Si non, veuillez indiquer ci-dessous l'adresse de facturation:

Gérance immobilière (le cas échéant)

Nom de la gérance

Personne de contact

Rue et n°

Titre ou fonction de la personne de contact

NPA / Lieu

Adresse courriel

Canton

Numéro de téléphone

A remplir si la gérance participe à la prise en charge des frais de certification:

L'adresse mentionnée correspond-elle à l'adresse de facturation ?

Oui Non

Si non, veuillez indiquer ci-dessous l'adresse de facturation:

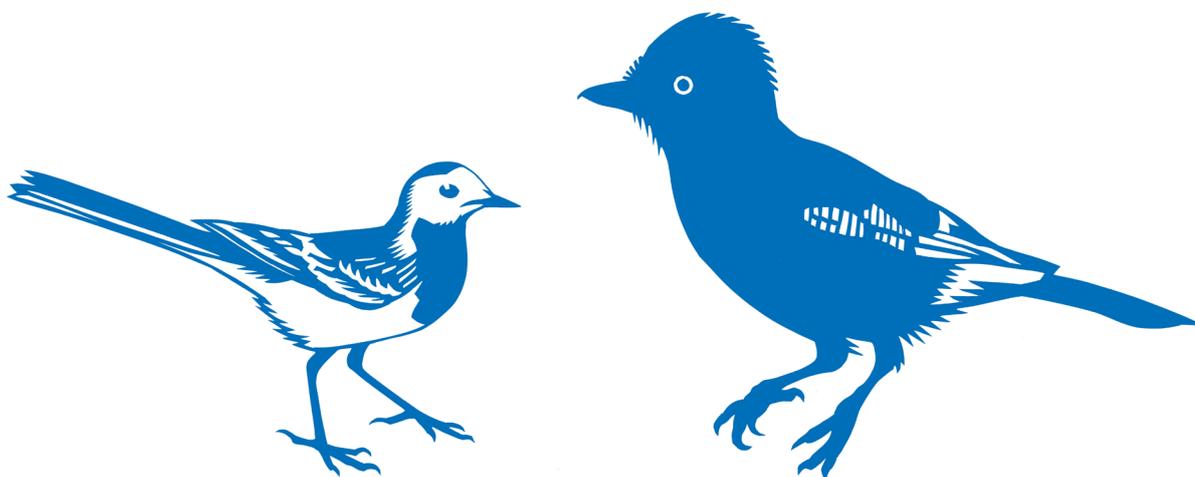
Remarques

Surface du jardin

Surface extérieure (surface de la parcelle moins surface du bâtiment)	m ²
---	----------------

Surfaces proches du naturel

a Surfaces vertes proches du naturel Prairies fleuries, prairies maigres, prairies humides et gazons fleuris riches en espèces, ensemencement indigène (flore messicole ou rudérale, ourlet de haie, etc.); surfaces rudérales, friches, jachères; plate-bandes de vivaces sauvages, mégaphorbiaies, ourlets herbeux, plantations de vivaces riches en espèces, avec majoritairement espèces indigènes; haies vives mixtes ou groupes d'arbustes avec une grande diversité d'espèces indigènes; arbres indigènes, vieux arbres fruitier	m ²
b Plans et cours d'eau ou zones humides aménagées de manière proche du naturel Biotopes humides, étangs naturels de baignade, ruisseaux aménagés de manière naturelle, fossés humides, bassins d'eau végétalisés avec système d'échappement pour les amphibiens, bassins de rétention d'eaux pluviales	m ²
c Surfaces de toitures végétalisées de type naturel Toiture végétalisée de type naturel, riche en structures, extensive ou intensive. Partout où cela est possible : mise en place de substrat en variant les épaisseurs; mise en place de petites structures favorables à la faune (tas de bois mort, tas de pierres ou de sable, petits bassins et zones humides).	m ²
d Surfaces et chemins perméables Pavages non jointoyés, revêtements de gravier, revêtements de marne, grilles-gazon	m ²
e Surfaces de façades végétalisées de type naturel	m ²
f Petites structures Murs en pierres sèches, piles de bois, tas de pierres, murgiers, tas de bois mort, tas de compost, tas de feuilles	m ²
g Surfaces boisées proches du naturel Bosquets, forêts	m ²
Somme des surfaces proches du naturel (a+b+c+d+e+f+g)	m ²



Critères de certification pour un jardin privé



Principe

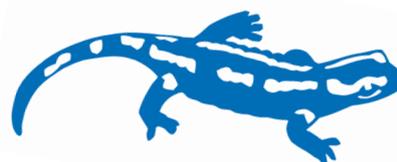
Le certificat « Jardin du Futur » distingue les jardins privés qui, par leurs valeurs écologiques élevées, apportent une contribution importante à la sauvegarde de la diversité biologique et qui permettent aux usagers de développer une relation vivante à la nature. Sont considérés comme jardins privés, les espaces extérieurs des maisons individuelles, mitoyennes ou des immeubles résidentiels jusqu'à 14 unités d'habitation.

Critères

Les critères ont été élaborés par les responsables de la Fondation, en collaboration avec des administrations cantonales en charge de l'aménagement du territoire et des professionnels de la protection de la nature, de l'urbanisme et de l'architecture du paysage. Ils s'articulent de façon à harmoniser à la fois exigences esthétiques, contraintes d'usage et d'entretien et développement de la nature.

Exigences minimales

- 1** Au moins 30% des surfaces extérieures sont aménagées et entretenues de manière naturelle. Peuvent être comptabilisées comme surfaces proches du naturel :
 - les plans et cours d'eau ou zones humides aménagés de manière proche du naturel (biotopes humides, étangs naturels de baignade, ruisseaux aménagés de manière naturelle, fossés humides, bassins d'eau végétalisés avec système d'échappement pour les amphibiens, bassins de rétention d'eaux pluviales)
 - les arbres indigènes, les vieux arbres fruitiers
 - les haies vives mixtes ou groupes d'arbustes avec une grande diversité d'espèces indigènes
 - plate-bandes de vivaces sauvages, mégaphorbiaies, ourlets herbeux, plantations de vivaces riches en espèces et à majorité indigènes
 - prairies fleuries, prairies maigres, prairies humides et gazons fleuris riches en espèces, ensemencement indigène (flore messicole ou rudérale, ourlets de haie, etc.)
 - les bosquets et forêts
 - les surfaces rudérales, les jachères, les friches
 - les toitures avec une végétalisation indigène extensive ou intensive, riches en structures (peut représenter au maximum un quart des 30% de surfaces naturelles; d'avantage n'est pas pris en compte)
 - les chemins et places perméables (pavés non jointoyés, revêtements de gravier ou marne, grilles-gazon)
- 2** Les surfaces naturelles sont plantées (semées) avec des espèces indigènes adaptées à la station (cf. Flora Helvetica ou infoflora.ch). Les surfaces avec espèces horticoles ne sont pas comptabilisées. Nous recommandons d'utiliser des plantes de production locale.
- 3** Aucune utilisation de produits phytosanitaires (herbicides, pesticides), ni d'engrais minéraux dans l'ensemble du jardin.
- 4** Les prairies naturelles sont fauchées au maximum deux fois par année.
- 5** Les chemins et places sont couverts d'un revêtement perméable d'origine régionale (courtes distances de transport, emplois locaux).



Conditions et recommandations pour l'ensemble du jardin

- Là où l'utilisation de produits phytosanitaires ou d'engrais est inévitable, des produits ménageant la faune auxiliaire ainsi que des engrais naturels sont utilisés.
- Les plantes exotiques envahissantes (néophytes envahissantes), comme le buddleia ou le solidage, ne sont pas plantées sur l'ensemble du site, les plantes existantes doivent être éliminées (liste disponible sur « www.infoflora.ch »).
- Partout où cela est possible, aménager des habitats pour la faune sauvage.
- Tourbe: renoncer aux produits contenant de la tourbe et utiliser des substrats alternatifs.
- Réseaux écologiques : l'interconnexion des espaces proches de l'état naturel est renforcée.
- Petite faune et oiseaux : éviter les pièges et les clôtures infranchissables; tendre correctement les filets dans les jardins potagers; être attentif au risque de collision des oiseaux sur certains types de vitrages.
- Nichoirs pour les oiseaux et les chauves-souris.
- Abris pour les loirs, les écureuils et les hérissons.
- Potager : aménagé et entretenu de manière biologique.

Coûts et prestations

Les coûts du forfait de certification et de la cotisation annuelle dépendent de la surface du jardin et sont pris en charge par le propriétaire du jardin ou par le paysagiste responsable de l'entretien du jardin. Les prestations suivantes sont comprises dans le forfait de certification :

- Examen de la demande de certification (des visites d'audit sont effectuées par les auditeurs de la Fondation de manière aléatoire).
- Certificat à installer dans le jardin.
- Mention du jardin dans la liste des «Jardins du Futur», sur le site internet de la Fondation.
- En cas de prise en charge des coûts par une entreprise paysagiste affiliée à JardinSuisse: rédaction d'un communiqué de presse à l'attention des médias régionaux et de la commune.
- Droit d'utilisation du certificat et du logo de la Fondation à des fins publicitaires, pendant toute la durée de la certification.

La cotisation annuelle prend en charge les frais de recertification (contrôle de qualité) tous les trois à quatre ans, des conseils en cas de questions techniques sur le jardin naturel, les informations complémentaires ainsi que l'envoi de notre magazine clients et de notre rapport d'activité et une invitation à un événement annuel rassemblant les propriétaires de jardins certifiés. La résiliation de l'adhésion est possible à la fin de chaque année.

Coûts pour les propriétaires ou entreprises paysagistes membres de JardinSuisse

Surface du jardin	Forfait de certification	Cotisation annuelle
1 à 500 m ²	Fr. 300.- hors TVA	Fr. 80.- hors TVA
plus de 500 m ²	Fr. 500.- hors TVA	Fr. 80.- hors TVA

Coûts pour les entreprises paysagistes non affiliées à JardinSuisse

Surface du jardin	Forfait de certification	Cotisation annuelle
1 à 500 m ²	Fr. 500.- hors TVA	Fr. 120.- hors TVA
plus de 500 m ²	Fr. 1000.- hors TVA	Fr. 120.- hors TVA

Partenaires

Office fédéral de l'environnement OFEV, Association Suisse de l'industrie des Gravieres et du Béton ASGGB, Migros, Losinger Marazzi AG, Winkler & Richard AG, JardinSuisse

